

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES

Parc Naturau Regionau de Miuvachas en Lemosin

Envoyé en préfecture le 18/11/2025

Reçu en préfecture le 18/11/2025

Publié le 18/11/2025

ID : 019-251900130-20251112-B_2025_72-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 12 NOVEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION N° B_2025_72

FORMATION AU TELEPILOTAGE DE DRONE ET ACQUISITION DU MATERIEL ASSOCIE

Date de la convocation
04/11/25

Le 12 novembre 2025 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à Felletin (23), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève					
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène		F. SERRE	X		
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise	X				
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	1	1		2	4

Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	ARFEUILLERE Christophe					
	CORNELISSEN Jacqueline	X				
	PETIT Christophe		J. CORNELISSEN	X		
23	DEFEMME Catherine					
	MARTIN Valéry			X		
87	LARDY Brigitte			X		
	TOTAL = 6 x 2 voix chacun	1	1		2	4

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC	BRUGERE Philippe	X				
VMM	SAVIGNAC Sylvie		P BRUGERE	X		
CGS	NICOUX Renée	X				
PV	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
	TOTAL = 4 x 1 voix chacun	3	1		4	4

Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	BOUDIN Olga					
	HORNEBECK Catherine	X				
	MIGNAUT Thomas					
	POUYAUD Bernard	X				
23	MAGRIT Gilles					
	MOUNAUD Patrick		G. SALVIAT	X		
	SALVIAT Gérard	X				
87	LAHAYE Françoise		C. HORNEBECK	X		
	TOTAL = 8 x 1 voix chacun	3	2		5	5
	TOTAL EPCI et communes	6	3		9	9

Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)
Guillaume RODIER, Olivier HUET, Véronique GIESSLER

CODE PROJET : 002 – Observatoire du territoire

Charte de Parc 2018-2033 :

Axe 1 – Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale -Gérer l'espace en préservant les richesses patrimoniales

Orientation 1 : Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces

Mesure 3 : Mener des travaux de recherche et d'expérimentation sur la dynamique des espèces et des écosystèmes

Axe 3 – Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur

Orientation 8 : Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire

Mesure 36 : Organiser la communication

Hors Contrat de Parc 2023 – 2026

Le rapporteur, Philippe BRUGERE, expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine) ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en Limousin ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;

Considérant :

- la délibération n°2022-58 validant l'acquisition d'un drone DJI Mavic 3 pour un montant de 3 623 € TTC et la formation au télépilotage de deux agents du Parc

- le nombre de missions (28 en 2024) de vol réalisées essentiellement à des fins techniques (diagnostics et suivis de milieux) et à plus marginalement à des fins de communication

- l'évolution réglementaire passant d'un encadrement législatif français au cadre européen pour une application au 1^{er} janvier 2026 prévoyant la nécessité d'une mise à jour des formations des agents télépilotes et interdisant les vols « hors vue » pour la classe de certification du drone acquis par le Parc.

Contexte :

Depuis 2022, le Parc dispose d'un drone DJI Mavic 3 et de deux télépilotes certifiés (Solène Nozay et Geoffrey Brun). Cet outil a permis de réaliser près de 28 missions entre mai 2023 et septembre 2025, tant pour la production d'orthophotographies (contrats Natura 2000, contrats territoriaux, LIFE Wild Bees) que pour la communication (photos, vidéos).

L'utilisation du drone a également donné lieu à des collaborations avec plusieurs partenaires (CEN, Syndicat mixte du lac de Vassivière, EPTB Vienne).

Cependant, l'évolution de la réglementation européenne applicable au 1^{er} janvier 2026, impose :

- de détenir la nouvelle certification CATS (valable 5 ans), remplaçant le CATT,
- d'utiliser un drone classé C6 pour les missions de cartographie hors vue.

Or :

- les certifications obtenues en 2022 ne seront plus valides à compter de 2026,
- le drone acquis en 2022 ne répond pas aux nouvelles exigences techniques (pas de classe C6).

De plus, le départ récent de Geoffrey Brun de la collectivité rend nécessaire la mise à niveau de la formation de Samuel Font (son remplaçant) car sa qualification actuelle ne lui permet de réaliser que des vols à vue. Afin de préserver la dynamique initiée autour des vols de drone et de garantir la disponibilité d'une équipe de deux agents capables d'assurer des missions hors vue, il apparaît nécessaire d'engager cette mise à niveau.

Description du projet :

Pour poursuivre les missions de suivis écologiques, de communication et d'appuis scientifiques, le Parc devrait :

1. Mettre à jour les formations

- Solène Nozay : formation de conversion → **270 € TTC.**
- Samuel Font : formation complète d'une semaine (théorie + pratique + examen CATS) → **1 670 € TTC.**
- Les autres agents susceptibles d'utiliser le drone pour des vols simples « à vue » pourront suivre la formation gratuite en ligne OPEN A1/A3.

2. Acquérir un nouveau drone

- Un drone classé C6 avec batteries, kit de certification et accessoires → **environ 10 000€ TTC.** L'ancien DJI Mavic 3 sera conservé pour les missions simples à vue (scénario A1).

Budget et plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes		
Items	Coût TTC	Financeurs	Taux	€
Formation Agent Solène NOZAY	270 €	FEADER	80%	1 552 €
Formation agent Samuel FONT	1 670 €	Autofinancement	20%	388 €
Sous total	1 940 €		100%	1 940 €
Acquisition Drone C6 et matériels associés (batterie, sangles,...)	10 500 €	Autofinancement	100%	10 500 €
sous total	10 500 €		100%	10 500 €
total	12 440 €		100%	12 440 €

Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- de valider les formations de mises à jour des agents télépilotes pour la certification CATS ;
- de valider l'acquisition d'un drone classé C6 ;
- d'autoriser le Président à :
 - solliciter les financements correspondants au plan de financement le plus favorable ;
 - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
 - engager les procédures de commandes publiques permettant les actions et dépenses prévues dans le plan de financement, et signer tous les documents correspondants ;
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération.
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Au vu des visas et considérants,
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de valider les formations de mises à jour des agents télépilotes pour la certification CATS ;
- de valider l'acquisition d'un drone classé C6 ;
- d'autoriser le Président à :
 - solliciter les financements correspondants au plan de financement le plus favorable ;
 - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
 - engager les procédures de commandes publiques permettant les actions et dépenses prévues dans le plan de financement, et signer tous les documents correspondants ;
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération.
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Voix pour	Voix contre	Abstention
Régional = 6	2	1	2	4		
Départemental = 6	2	1	2	4		
Communes = 8	1	3	5	5		
EPCI = 4	1	3	4	4		
TOTAL = 24		8	13	17		

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
 Pour Extrait certifié conforme
 Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise en Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre du contrôle de légalité le Et qu'elle a été affichée le

Ph. Brugere

SYNDICAT MIXTE de GESTION du PNR de MILLEVACHES
 7 route d'Aubusson
 19290 MILLEVACHES
 0555969700